



BOURGANEUF

COMPTE RENDU

**du Conseil Municipal du
Lundi 6 octobre 2014
à 20 heures 30
Salle du Conseil municipal
Mairie de Bourganeuf**

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bourganeuf se réunit, sur convocation de M. Jean-Pierre JOUHAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation : le 1^{er} octobre 2014

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers votants : 23

Monsieur le Maire procède à l'élection d'un(e) secrétaire de séance : Géraldine PIPIER est élue à l'unanimité.

Il met ensuite au vote :

- le compte-rendu du conseil municipal du 7 juillet dernier modifié : il est adopté à l'unanimité
- le compte rendu du conseil municipal du 3 septembre dernier : après quelques remarques, il est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Les points à l'ordre du jour sont :

- 1) Subventions aux associations
- 2) Personnel : modifications de postes
- 3) Budget annexe du service « assainissement collectif » : décision modificative budgétaire
- 4) Dossier Appel à Manifestation d'Intérêt : approbation de la candidature conjointe commune de Bourganeuf et communauté de communes de Bourganeuf-Royère et approbation de la participation financière communale prévisionnelle
- 5) Présentation des politiques territoriales (contrat de cohésion territoriale et contrat de pôle structurant) : propositions à soumettre au Pays sud creusois en fonction des différentes stratégies identifiées

1) Les subventions aux associations :

a- Bourg'Animations :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité**, autorise le Maire à procéder au versement des subventions suivantes, à l'article 6574 du budget primitif 2014 :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 560 euros
- une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros pour l'organisation de la fête d'Halloween, le 31 octobre prochain

- une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros pour l'organisation de la fête de Noël, le 23 ou 24 décembre prochain

b- USCB :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité**, autorise le Maire à procéder au versement des subventions suivantes, à l'article 6574 du budget primitif 2014 :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 euros
- une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros pour le financement des ententes sportives avec d'autres équipes du département afin de pérenniser deux équipes de jeunes

2) Personnel : modifications de postes

Un adjoint technique de 2^{ème} classe a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Il va donc accéder à ce grade.

Cette nouvelle situation administrative permet de débloquer deux promotions en attente suivant le tableau d'avancement de grade.

Il s'agit donc de créer trois postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité**, adopte la création de ces trois postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

3) Budget annexe du service « assainissement collectif » : décision modificative budgétaire

Suite au travail de rapprochement des états de la commune et de la trésorerie relatifs aux amortissements des immobilisations et des subventions du budget annexe du service de l'assainissement collectif, il s'agit, afin de mettre en concordance ces états, de solder l'amortissement des subventions en cours et non encore soldées.

Ces écritures de régularisation nécessitent la décision modificative budgétaire suivante :

- Section d'investissement : dépenses :
- Article 2315 : immobilisations en cours : - 1 901 €
- Article 139 : subventions d'équipement : + 1 901 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité moins trois abstentions** (Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Murielle VIOLA NOEL) autorise le Maire à procéder à la modification budgétaire, sur le budget annexe du service « assainissement collectif », détaillée ci-dessus.

4) Dossier Appel à Manifestation d'Intérêt : approbation de la candidature conjointe commune de Bourganeuf et communauté de communes de Bourganeuf-Royère et approbation de la participation financière communale prévisionnelle

Le Maire rappelle que le Gouvernement a décidé de lancer en juin 2014 une expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres bourgs.

Cette démarche, pilotée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles

- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain

Dans ce cadre, 300 bourgs, dont certains ruraux, comme Bourganeuf, ont été identifiés, sous l'égide des Préfets de région, pour bénéficier de cette expérimentation.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I), reçu le 7 juillet 2014 par la commune, a ainsi été lancé avec dépôt du dossier de candidature pour le 12 septembre 2014.

Une cinquantaine de dossiers seront sélectionnés dans le courant du mois de novembre 2014.

Pour répondre à cet A.M.I, une candidature conjointe de la commune centre bourg identifiée et de la communauté de communes d'influence est obligatoire.

Le Maire rappelle que le cadre de cette candidature a fait l'objet d'une première présentation au conseil municipal le 3 septembre dernier.

Il explique que cette démarche s'inscrit en cohérence avec les réflexions menées ces derniers mois sur les politiques territoriales : contrats de cohésion territoriale du Pays (dont pôle structurant) et du Parc Naturel Régional.

Un dossier a ainsi pu être élaboré et remis dans les délais par la commune et la communauté de communes, comprenant :

- un diagnostic territorial
- la présentation de la stratégie envisagée avec 5 axes retenus :
 - o Axe 1 : renforcer l'attractivité économique
 - o Axe 2 : améliorer les fonctionnalités urbaines du pôle
 - o Axe 3 : proposer une nouvelle offre résidentielle
 - o Axe 4 : développer une action sociale de proximité
 - o Axe 5 : assurer la transition écologique et énergétique
- un programme d'actions, sur 6 années (2015-2020), sachant que toutes les actions n'ont pu faire l'objet d'un chiffrage à ce jour
- l'organisation de l'ingénierie et de la gouvernance locales du dispositif
- un plan de financement sur l'ingénierie et les investissements, en lien avec les 5 axes stratégiques, faisant ressortir les participations financières prévisionnelles de la commune de Bourganeuf et de la communauté de communes

Le Maire explique que le conseil municipal, pour permettre l'examen de la candidature à l'A.M.I par l'Etat, doit se prononcer pour :

- confirmer le maintien de cette candidature conjointe avec la communauté de communes de Bourganeuf-Royère
- approuver la participation financière prévisionnelle de la commune sur les moyens d'ingénierie et les actions d'investissement

Comme pour la préparation des politiques territoriales, le Maire tient à préciser que l'engagement des projets ne pourra se faire qu'après confirmation de la sélection de la candidature et qu'aucun financement public n'est à ce jour acquis.

Dès lors où la candidature viendrait à être retenue, la mise en œuvre opérationnelle des actions nécessitera une présentation des détails techniques et financiers, ainsi que des plans de financement définitifs, au sein des assemblées délibérantes respectives de la commune et de la communauté de communes de Bourganeuf-Royère.

Le Maire indique que deux postes de dépenses doivent être renseignés :

- les besoins en ingénierie, comprenant les temps des agents communaux et intercommunaux affectés à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du dispositif
- les coûts d'investissement, comprenant les études préalables et les travaux, issus des projets inscrits dans les domaines suivants :

- Habitat
- Aménagements de proximité
- Equipements publics de proximité
- Actions sur les activités commerciales
- Accompagnement social

Le Maire, sur la base des premiers éléments de chiffrage apportés, présente au conseil le plan de financement prévisionnel des 6 années du dispositif, dont la participation financière communale sur l'ingénierie, d'un montant total de 447 000 €. Il présente ensuite la base des dépenses d'investissements sur 6 ans (études préalables et travaux), d'un montant total de 5 495 000 €, avec une participation financière de la commune estimée à 549 500 €.

Il apporte les précisions nécessaires sur les notions d'ingénierie et de valorisation des dépenses. Il précise que si certaines actions ne sont pas retenues dans le cadre de ce dossier, elles pourront être inscrites au titre des contrats de cohésion territoriale (contrat de pôle structurant ou contrat de pays -Leader par exemple).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

- approuve la candidature conjointe déposée par la commune de Bourganeuf et la communauté de communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière au titre de l'A.M.I lancé par l'Etat en faveur de la revitalisation des centres bourgs
- approuve les moyens d'ingénierie mobilisés sur 6 ans, dont le montant de dépenses pour la commune de Bourganeuf est évalué à 447 000 €
- approuve le plan de financement prévisionnel des investissements sur 6 ans, dont la participation financière de la commune évaluée sur une base 549 500 € au regard des éléments de chiffrage proposés et restant, pour certains, encore à préciser
- Dit que toute modification des dépenses et des plans de financement associés feront l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal
- autorise le Maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération

5) Présentation des politiques territoriales (contrat de cohésion territoriale et contrat de pôle structurant) : propositions à soumettre au Pays sud creusois en fonction des différentes stratégies identifiées

Le Maire rappelle au conseil municipal l'architecture des politiques territoriales déclinées en contrats de cohésion territoriale:

- **Les contrats de Pays** : Pays du Sud Creusois pour la commune de Bourganeuf et la Communauté de communes avec les dispositifs complémentaires :
 - de pôle structurant (actions sur les communes de plus de 2 000 habitants, soit la commune de Bourganeuf pour le territoire intercommunal)

- et du programme LEADER (Pays Sud et Ouest Creusois). Sur ce dernier point le Maire explique que l'actuel programme LEADER, commun aux Pays Ouest et Sud Creusois, se terminera au 31/12/2015. Une nouvelle candidature doit donc être constituée.
- **Les contrats de Parc** : Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin pour la commune et la Communauté de communes. Une procédure de révision de la charte est en cours avec projet d'extension du périmètre, l'objectif étant de proposer une nouvelle charte pour la période 2016-2028.

Le Maire indique que les politiques territoriales constituent un cadre de contractualisation stratégique et financière pour les territoires de projets – Pays et PNR – ainsi que pour les intercommunalités et communes qui les composent.

La Région Limousin, via des crédits régionaux spécifiques territoriaux et des crédits européens, ainsi que les Départements sont les principaux partenaires financiers des contrats de cohésion territoriale. Les territoires et les partenaires financiers doivent donc mettre au point sur la période 2015-2020 le contenu des contrats, selon un calendrier défini.

Le Maire précise que la contractualisation sera organisée en deux périodes de trois années chacune, 2015-2017 et 2018-2020, permettant d'apporter une clause de revoyure en fonction des évolutions du cadre stratégique et opérationnel validé par les territoires.

Le Maire explique que la commune de Bourganeuf et la Communauté de communes, en concertation avec le syndicat mixte du pays Sud Creusois, le syndicat mixte du PNR Millevaches, les intercommunalités membres de ces syndicats et les partenaires financiers, ont participé à la préparation du cadre stratégique et ont formulé des propositions d'actions à inscrire.

Le Maire rappelle les axes stratégiques qui constitueront le socle des futurs contrats de cohésion territoriale, en lien avec des priorités régionales ciblées :

- **Pour le Pays Sud Creusois :**

5 thèmes prioritaires, communs aux 4 intercommunalités membres du syndicat mixte du Pays Sud Creusois, ont été retenus :

- 1- Culture et patrimoine
- 2- Développement économique dont : Actions Economiques Territorialisées, stratégies alimentaires de proximité, économie sociale et solidaire.
- 3- Tourisme.
- 4- Numérique.
- 5- Stratégies de Développement Forestier.

Deux autres thématiques, complémentaires, ont été également retenues par les élus du Pays Sud Creusois :

- l'urbanisme et la planification (thème transversal et stratégique)
- la maîtrise de l'énergie : thématique intégrée par anticipation en vue de la clause de revoyure du contrat

Il est, en complément, proposé de préparer le contenu :

- **Des pôles structurants (communes de + de 2000 habitants)** : s'agissant de Bourgneuf, des thématiques principales comme la mobilité électrique, la transition énergétique, l'économie verte et le développement touristique, les infrastructures et usages numériques...ont été mises en avant avec l'objectif de décliner plusieurs expérimentations transférables à d'autres Communes intéressées
- **De la future candidature au programme LEADER, commune aux Pays Sud et Ouest Creusois** axée sur la valorisation des patrimoines culturel et naturel et le développement des sports de nature comme éléments d'attractivité du territoire

- **Pour le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin**

7 thématiques servent de base aux objectifs et mesures de l'avant-projet de charte :

- 1- Patrimoine naturel – biodiversité – eau
- 2- Gestion de l'espace et des paysages
- 3- Atténuation / adaptation au changement climatique
- 4- Patrimoine bâti – culture
- 5- Tourisme et activités de pleine nature
- 6- Education / Sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux et au développement durable
- 7- Actions exemplaires et innovantes en lien avec le développement économique, l'attractivité et le lien social

Sur ces bases, plusieurs projets, portés par des maîtres d'ouvrages différents, ont ainsi pu être identifiés et seront proposés au PNR pour intégrer le futur contrat de Parc.

Le Maire tient à préciser que le programme d'actions des contrats de Pays et du PNR s'étalera sur l'intégralité de la période 2015-2020, avec toutefois certains projets pouvant être concrétisés sur la première période triennale des contrats (2015-2017).

D'autres devront faire l'objet de précisions d'ordre technique et financier après réalisations d'études préalables et échanges avec les partenaires compétents.

C'est pourquoi, à ce jour, l'ensemble des projets présentés n'a pu faire l'objet d'un chiffrage intégral. Le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions soumises, en rappelant que la présente délibération n'a, à ce stade, pas valeur d'engagement des projets.

Il est en effet nécessaire d'attendre la confirmation de leur inscription dans les contrats et du niveau d'accompagnement financier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

- valide les propositions d'actions identifiées sur le territoire intercommunal, formalisées dans le document annexé à la présente délibération, pour intégration au sein des contrats de cohésion territoriale du Pays Sud Creusois et du PNR Millevaches en Limousin
- mandate le Maire pour proposer ces actions auprès des partenaires financiers et pour engager les négociations nécessaires s'agissant des actions en maîtrise d'ouvrage communale
- autorise le Maire à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération

L'ordre du jour étant épuisé, 2 questions orales sont posées par Michelle SUCHAUD :

- 1) au 1^{er} février 2015, le GDA de Bourgneuf mettra fin à la location de ses bureaux situés dans l'ancien tribunal ; elle demande à la commune la mise à disposition temporaire d'une salle municipale pour la période du 15 mars au 15 mai. La demande sera étudiée.
- 2) la prolifération des chats sur certains quartiers de la ville pose problème : la question est à l'étude, en concertation avec un vétérinaire local.

La séance est levée à 21 heures 30.